Mes étapes de mise en œuvre de l'INS

Mon logiciel n'est pas référentiel des identités

il est destinataire de données de santé référencées avec l'Identité Nationale de Santé provenant du même domaine d'identification, ou d'un domaine d'identification différent

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des actions à mener, des acteurs à contacter, des conseils et astuces pour préparer au mieux vos démarches, ainsi que toute la documentation et les ressources utiles.

Phase préparatoire

Prenez connaissance de la documentation socle et préparez l'environnement pour les développements.

DÉMARRAGE

Je prends connaissance de la documentation socle

GIE SESAM VITALE

ADMINISTRATIF

Je mets en place l'environnement pour les développements

ANS | CNDA | GIE SESAM VITALE

Phase de développement

Afin de gagner du temps, nous vous conseillons de mener les différentes étapes en parallèle.

INTÉGRATION

Je développe l'appel au téléservice INSi

CNDA | GIE SESAM VITALE

IMPLÉMENTATION

Je fais évoluer mon logiciel pour être conforme au guide d'implémentation

GIE SESAM VITALE

INTEROPÉRABILITÉ

J'assure l'interopérabilité

GIE SESAM VITALE | INTEROP'SANTE

Phase de déploiement

Déployez votre solution compatible avec l'INS une fois celle-ci autorisée par le CNDA (pour les solutions concernées) et conforme au guide d'implémentation.

DÉPLOIEMENT

Je déploie ma solution et je forme mes clients

ANS

Nos conseils pour gagner du temps

Cette partie ne concerne que les éditeurs devant développer l'appel au téléservice INSi.

Cartes CPx nominatives et certificats logiciels

- Pour accéder au téléservice INSi, vos clients doivent être dotés d'une carte CPx (CPS, CPF ou CPE) nominative ou de certificats logiciels.
- Point de vigilance : les cartes CPx non nominatives ne fonctionnent pas. Veillez à en informer au plus tôt vos clients afin qu'ils commandent, si besoin, des cartes CPx nominatives auprès de l'ANS.
- Des procédures pour la commande de ces produits (carte CPx et/ou certificat serveur) sont à leur disposition sur le site de l'ANS.

Cartes CPx de test et certificats de test

- Vous n'avez pas de cartes CPx de test et/ou de certificats de test ? Commandez-en au plus vite auprès de l'ANS en suivant la procédure à votre disposition.
- Vous disposez déjà des cartes CPx de test ou de certificats de test ? Attention, leur durée de validité est de 3 ans. Si ces produits arrivent à expiration, n'attendez pas pour en commander de nouveaux sur le site de l'ANS.

Points d'attention

Conformité des logiciels

- Dans le cadre du Ségur, les éditeurs concernés doivent se faire référencer afin de garantir que leurs logiciels sont conformes aux règles de gestion de l'INS et de l'identitovigilance listées dans les dossiers de spécification de référencement (DSR).

Ne pas confondre autorisation et conformité

- Attention, pour les logiciels concernés par l'intégration du téléservice INSi, une fois autorisée par le CNDA, votre solution sera en capacité d'appeler le téléservice INSi, mais elle ne sera pas forcément conforme aux exigences du guide d'implémentation produit par l'ANS. En effet, l'autorisation du CNDA ne porte pas sur le guide d'implémentation.
- Ainsi, vous devrez également vous assurer que votre logiciel est conforme au guide d'implémentation avant de déployer votre solution chez vos clients. Cette conformité sera vérifiée dans le cadre du référencement Ségur (pour les éditeurs concernés).

Un prérequis pour intégrer Mon espace santé et alimenter le DMP

- La mise en œuvre de l'INS sera un prérequis pour intégrer Mon espace santé au 1er janvier 2022.
- Une INS qualifiée sera nécessaire pour l'alimentation du DMP.

Je prends connaissance de la documentation socle

01.Je télécharge la documentation socle

ADMINISTRATIF GIE SESAM VITALE

PRÉSENTATION

Comprendre le fonctionnement de l'INS

Un support et une vidéo pour comprendre le fonctionnement de base de l'INS et les exigences phares d'identitovigilance

ANS_L'INS en quelques mots_VF_0.pdf - 1.73 MiB

Le cadre réglementaire et juridique

L'ensemble des mesures de sécurité qui encadre le référencement des données de santé avec l'INS.

Télécharger le référentiel INS

Je mets en place l'environnement pour les développements

En tant que logiciel non référentiel des identités, je ne suis pas concerné par l'opération de récupération du téléservice INSi. Je récupère la documentation technique relative à l'opération de vérification depuis mon espace industriel sur le site du GIE SESAM-Vitale. Je contractualise avec le CNDA pour accéder aux environnements de test. Je commande mes cartes CPx de test ou mes certificats de test auprès de l'ANS

Pré requis

Vous devez avoir téléchargé et consulté la documentation socle

Nos conseils

- Commandez vos cartes CPx de test ou certificats de test au plus tôt, les délais pouvant être longs.
- Si vous avez déjà un compte sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale, téléchargez directement la documentation relative au téléservice INSi.
- Si vous avez déjà contractualisé avec le CNDA, connectez-vous directement à votre espace personnel et signez les conditions contractuelles du téléservice INSi.

Point de vigilance

Vous n'êtes pas concerné par cette étape si :

- Votre logiciel reçoit des données de santé référencées avec l'INS uniquement en provenance de votre domaine d'identification (votre logiciel ne reçoit pas des données de santé référencées avec l'INS en provenance d'un autre domaine d'identification)

OU

- Votre logiciel stocke des données de santé …. (exemple : PACS régional)

02. Je télécharge la documentation technique du GIE SESAM-Vitale

Le GIE SESAM-Vitale accompagne les éditeurs de logiciels dans le développement de leur solution et l'intégration du téléservice INSi.

Sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale, vous pourrez récupérer toute la documentation technique pour développer l'appel au téléservice INSi.

ADMINISTRATIF GIE SESAM VITALE

Je télécharge la documentation technique sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale

- Vous trouverez sur votre espace le package INSi permettant de développer l'appel au téléservice INSi, ainsi que les documents communs TLSi dont le Cadre d'Interopérabilité en vigueur.

Je me connecte

Je n'ai pas encore de compte sur l'espace industriel du GIE SESAM-Vitale ?

3 jours pour l'ouverture d'un compte

Important : Cette demande d'accès nécessite l'implication du représentant légal ou une délégation de pouvoir de sa part.

Je me crée un compte

Besoin d'aide ?

Vous êtes un nouvel éditeur souhaitant vous faire connaître auprès du service Relations industriels du GIE SESAM-Vitale ?
Contactez relations-industriels@sesam-vitale.fr

03. Je contractualise avec le CNDA, et j'accède à mon compte

Le CNDA est le Centre National de Dépôt et d'Agrément.

Cet organisme autorise vos logiciels à utiliser les téléservices mis en œuvre par l'Assurance Maladie, dont le téléservice INSi.

ADMINISTRATIF CNDA

Je signe la condition particulière avec le CNDA

- La signature de cette condition permet à l'éditeur d'accéder aux livrables nécessaires à la demande de conformité et de recevoir les composants de test (cartes Vitale).

Je contractualise

Je n'ai pas encore de compte sur l'espace personnel du CNDA?

5 jours pour l'ouverture d'un compte

Important : Cette demande d'accès nécessite l'implication du représentant légal ou une délégation de pouvoir de sa part.

Je me crée un compte

A l'ouverture de mon compte, je récupère mes données de tests

- Le CNDA vous transmet le numéro d'autorisation LPS pour accéder à l'environnement de test éditeurs.
- Vous recevrez le jeu de cartes Vitale de test si la lecture de la carte vitale est à implémenter chez vos clients.

Important : Le CNDA ne vous délivrera pas de cartes CPx de test **ou de certificats de test**. Si vous ne disposez pas déjà de cartes de test **ou de certificats de test**, ou que ces **derniers** arrivent à expiration, il vous faudra en commander auprès de l'ANS. **Pour ce faire, consultez la procédure de commande de ces produits de test.**

Je me connecte Procédure de commande de produits de test

Je télécharge le package de tests sur mon espace personnel CNDA

- Vous trouverez sur votre espace de téléchargement la dernière version du package INSi permettant de dérouler les tests d'appel au téléservice INSi en vue de l'obtention de l'autorisation pour votre logiciel.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au CNDA

04. Je m'équipe pour développer l'appel au téléservice INSi

L'ANS est l'Agence du Numérique en Santé

Cet organisme délivre les cartes CPx de test et les certificats de test.

ADMINISTRATIF ANS CNDA GIE SESAM VITALE

Les cartes CPx de test et les certificats de test

Les cartes CPx de test et les certificats de test sont à commander au plus tôt auprès de l'ANS. Pour ce faire, suivez la procédure détaillée sur le site de l'ANS.

En fonction de vos besoins, vous pouvez commander uniquement des cartes CPx de test, uniquement des certificats de test, ou les deux.

Important : si vous disposez déjà de cartes CPx de test et de certificats de test, vérifiez leur validité. Ces produits expirent au bout de trois ans.

Si je n'ai pas de cartes CPx de test et/ou de certificats de test, je les commande auprès de l'ANS

Je commande auprès de l'ANS

Le lecteur de cartes PC/SC

Valable uniquement si vous développez la modalité d'authentification par carte CPx

Le lecteur de cartes PC/SC peut être commandé auprès de n'importe quel revendeur.

Si vous faites de la télétransmission, votre lecteur SESAM-Vitale (bi-fente) convient également.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés pour la commande des cartes CPx de test et/ou des certificats de test, vous pouvez adresser vos questions à l'ANS.

Je développe l'appel au téléservice INSi

Pour rappel, en tant que logiciel non référentiel des identités, je ne suis pas concerné par l'opération de récupération du téléservice INSi.
En même temps que je développe, je renseigne le dossier de recette du CNDA. Une fois les développements terminés, mon dossier sera vérifié, puis mon logiciel sera testé par le CNDA afin de l'autoriser à utiliser le téléservice INSi

Pré requis

- Vous devez avoir un compte sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale et avoir téléchargé la documentation technique.
- Vous devez avoir contractualisé avec le CNDA.
- Vous devez avoir l'équipement nécessaire pour réaliser les tests.

Nos conseils

- Pour obtenir votre autorisation, suivez à la lettre le guide de tests de conformité du CNDA

Point de vigilance

Vous n'êtes pas concerné par cette étape si :

- Votre logiciel reçoit des données de santé référencées avec l'INS uniquement en provenance de votre domaine d'identification (votre logiciel ne reçoit pas des données de santé référencées avec l'INS en provenance d'un autre domaine d'identification)

OU

- Votre logiciel stocke des données de santé …. (exemple : PACS régional)

05. Je développe l'appel au téléservice INSi

Le GIE SESAM-Vitale a en charge le support technique sur l'intégration des composants et la programmation des appels de fonction

Le CNDA s'occupe du support technique sur l'exécution des tests et les résultats obtenus

Ce que je dois faire concrètement

- Le développement de votre logiciel est à réaliser sur la base des documents de référence que vous avez téléchargés sur l'espace industriels du GIE SESAM-Vitale.
- Les environnements et guides de tests du CNDA vous permettent de valider le développement de chaque fonctionnalité et de constituer le dossier de recette de votre logiciel.
- Ce dossier constitué sera à joindre à votre demande d'autorisation auprès du CNDA. Le CNDA, après analyse de votre dossier, organisera une session de tests afin de vous accorder l'autorisation.

Important : Pour faciliter l'obtention de votre autorisation CNDA, suivez à la lettre le guide de tests de conformité du CNDA.

Pour vous aider, rendez-vous sur votre espace industriels

- Visionnez le replay des webinaires "Formation au développement du téléservice INSi" et "Développer l'authentification TLS mutuelle par certificat logiciel pour INSi"
- Consultez le support et la synthèse des questions-réponses
- Consultez la page d'aide à l'intégration des téléservices AMO (supports de formation et d'aide à l'intégration des Téléservices intégrés de l'assurance maladie).

Je me connecte

Besoin d'aide ?

Le GIE SESAM-Vitale assure un support via mail ou téléphone. Le CNDA assure un support via Helpdesk accessible via votre espace personnel.

Si vous devez contacter le centre de service du GIE SESAM-Vitale pour des problèmes liés à l'intégration du téléservice INSi, n'oubliez pas de fournir les entrants suivants pour faciliter l'analyse :

- le contexte,
- l'environnement (production ou test)
- les traces (Requête/Réponse en xml de préférence)

06. J'obtiens l'autorisation du CNDA

Le CNDA est le Centre National de Dépôt et d'Agrément.

Cet organisme autorise vos logiciels à utiliser les téléservices mis en œuvre par l'Assurance Maladie, dont le téléservice INSi.

TECHNIQUE CNDA

Je dépose mon dossier de recette sur le site du CNDA

Si le dossier est jugé recevable, vous recevrez la date de convocation généralement dans les deux semaines suivantes.

- Déposez votre dossier de recette via votre espace personnel sur le site du CNDA.
- A réception, le CNDA vous indiquera une date prévisionnelle de fin de traitement de votre dossier.
- Si le dossier est jugé recevable, une date d'examen vous sera alors communiquée en fonction des premières disponibilités du CNDA.
- Si le dossier n'est pas jugé recevable, un compte-rendu vous sera adressé pour dépôt d'un dossier correctif et ce jusqu'à obtention de sa recevabilité.

Je me connecte

Je passe les tests pour obtenir l'autorisation du CNDA

- Le CNDA réalisera les tests à distance depuis une session Teamviewer sur le poste de l'éditeur. La durée d'une session de test varie d'une demi-journée à une journée (selon les fonctionnalités retenues par le logiciel)
- Ces tests s'effectuent sur la base intégrale du guide de tests délivré par le CNDA.
- Pour valider une session il est nécessaire que tous les tests soient passés sans nécessiter une quelconque modification du logiciel.

Je suis autorisé par le CNDA

- Être autorisé CNDA signifie que votre solution est en capacité d'appeler le téléservice INSi.
- Une fois autorisé, le CNDA vous délivre le numéro d'autorisation de production à intégrer dans le "contexte LPS" de chaque requête.
- Votre solution sera référencée sur le site du CNDA et figurera dans le catalogue produits du GIE SESAM-Vitale

Important : Cette autorisation ne porte pas sur les exigences du guide d'implémentation produit par l'ANS que vous devez également respecter.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au CNDA

Je fais évoluer mon logiciel pour être conforme au guide d'implémentation

En parallèle des développements et de la procédure d'autorisation auprès du CNDA (si je suis concerné), je fais évoluer mon logiciel afin qu'il respecte les exigences du guide d'implémentation de l'INS dans les logiciels. Le volet INS des dossiers de spécifications de référencement (DSR) du Ségur est, par ailleurs, basé sur ces exigences.

07. Je fais évoluer mon logiciel pour implémenter l'INS

En tant que logiciel non référentiel des identités, vous devez respecter les exigences du guide d'implémentation taguées comme « valables pour tous les logiciels ».

TECHNIQUE GIE SESAM VITALE

Le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Ce référentiel liste les exigences minimales relatives à l'identification de l'usager que l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la santé doit respecter.

Consultez le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Spécifications techniques pour le datamatrix INS

Le datamatrix INS doit obligatoirement être imprimé sur les supports physiques contenant des données de santé référencées avec l'INS.

Téléchargez la spécification Datamatrix

Guide d'implémentation

Ce guide, élaboré par l'ANS, décline à l'attention des éditeurs les règles définies dans le référentiel INS et dans le RNIV.

Téléchargez le guide d'implémentation de l'INS

Ce que vous devez savoir

- Le référentiel INS, le référentiel national d'identitovigilance et le guide d'implémentation ont été rendus opposables avec l'arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé ›

Consultez l'arrêté du 27 mai 2021

- Dans le cadre du référencement Ségur, les exigences liées à l'INS dans les DSR correspondent aux

Consultez le parcours guidé de référencement et de financement Ségur Numérique

Participez aux webinaires éditeurs ou visionnez le replay

Le webinaire "Editeurs – déployez l'Identité Nationale de Santé chez vos clients"

Voir le replay

Documentation

- Consultez la FAQ éditeurs
- Appuyez-vous sur les scénarios de test métier pour vous assurer que vous respectez les exigences du guide d'implémentation
- Pour vous aider dans vos travaux en lien avec le référencement Ségur, vous pouvez vous appuyer sur les jeux d'essais et le fichier pas-à-pas de l'ANS.
- Consultez la page INS dédiée aux éditeurs

Retours d'expérience

Visionnez le replay de l'émission « Actu #INS › et découvrez les retours d'expérience des premiers éditeurs ayant déployé l'INS chez leurs clients.

Besoin d'aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions au GIE SESAM-Vitale

J’assure l’interopérabilité

Je fais évoluer tous les standards d’échange susceptibles de véhiculer l’INS.

08. Les standards d’échange

TECHNIQUE GIE SESAM VITALE INTEROP'SANTE

TECHNIQUE

Les normes d’interopérabilité

Référez-vous aux normes d’interopérabilité décrites dans l’annexe INS du CI-SIS. Cette annexe recense également les standards maintenus par Interop’Santé.

ans_cisis-tec_annexe-ins_1.3.pdf - 1,016.23 KiB

Besoin d’aide ?

En cas de difficultés, vous pouvez adresser vos questions aux équipes d’Interop’Santé ou au GIE SESAM-Vitale

Je déploie ma solution et je forme mes clients

Je forme mes clients par l'intermédiaire de clubs utilisateurs, de webinaires, de courtes vidéos, de documentation,...
Vous trouverez ci-après toutes les ressources pour vous aider, ainsi que vos clients, dans la phase de déploiement.

Pré requis

- Votre logiciel est conforme au guide d'implémentation produit par l'ANS
- Vous devez avoir été autorisé par le CNDA (si concerné)
- Vous assurez l'interopérabilité

Nos conseils

- C'est la dernière étape de votre parcours guidé INS : expliquez à vos clients les évolutions apportées par l'INS, les bénéfices et l'intérêt, ...

09. J'informe et je transmets à mes clients la documentation

Veillez à ce que vos clients prennent connaissance des documents structurants du projet

MÉTIER ANS

PRÉSENTATION

Comprendre le fonctionnement de l'INS

Un support et une vidéo pour comprendre le fonctionnement de base de l'INS et les exigences phares d'identitovigilance

ANS_L'INS en quelques mots_VF_0.pdf - 1.73 MiB

Le cadre réglementaire et juridique

L'ensemble des mesures de sécurité qui encadre le référencement des données de santé avec l'INS.

Télécharger le référentiel INS

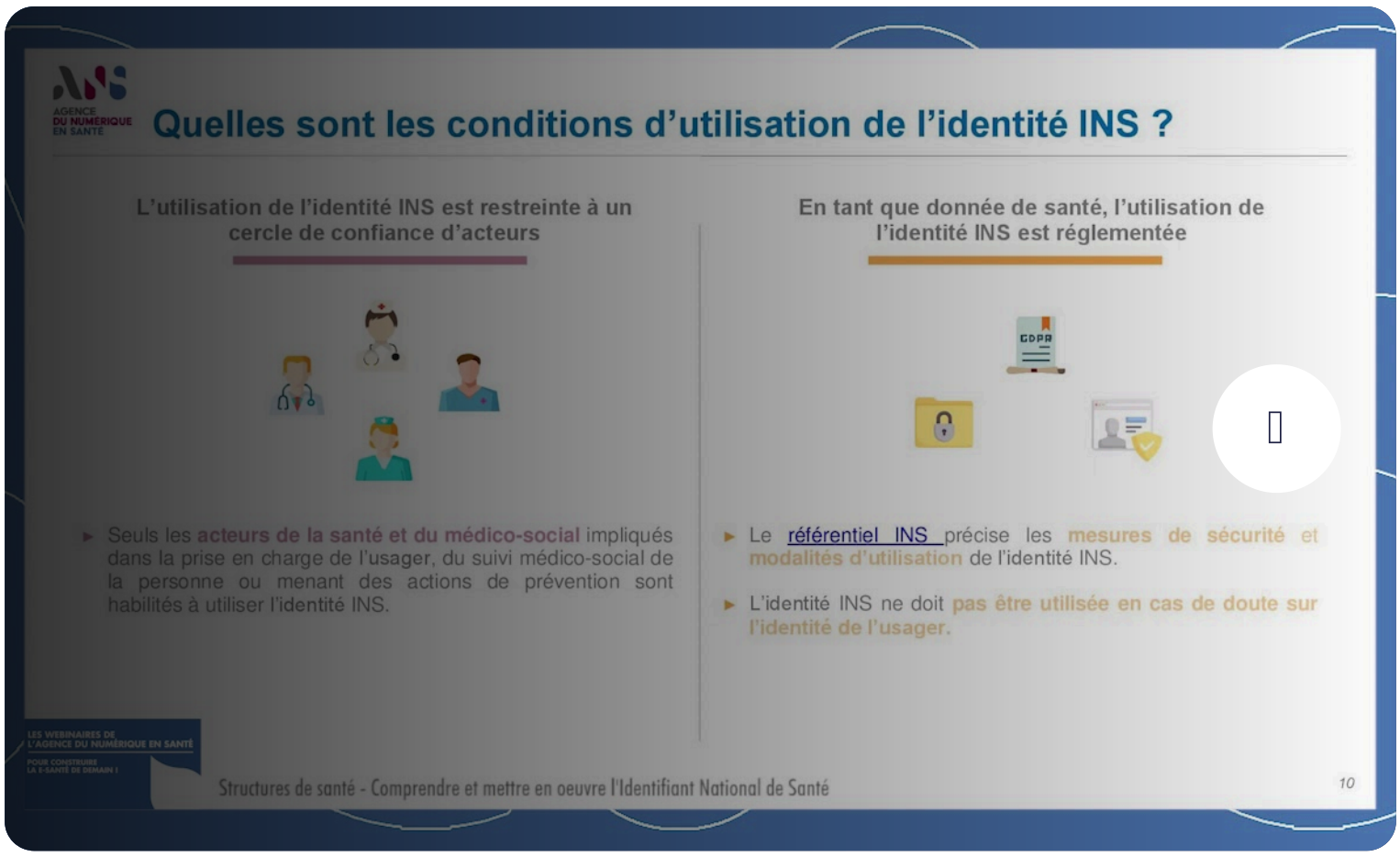

Les webinaires INS pour les structures de santé

Comprendre et mettre en œuvre l'Identité Nationale de Santé dans les structures de santé

Voir le replay

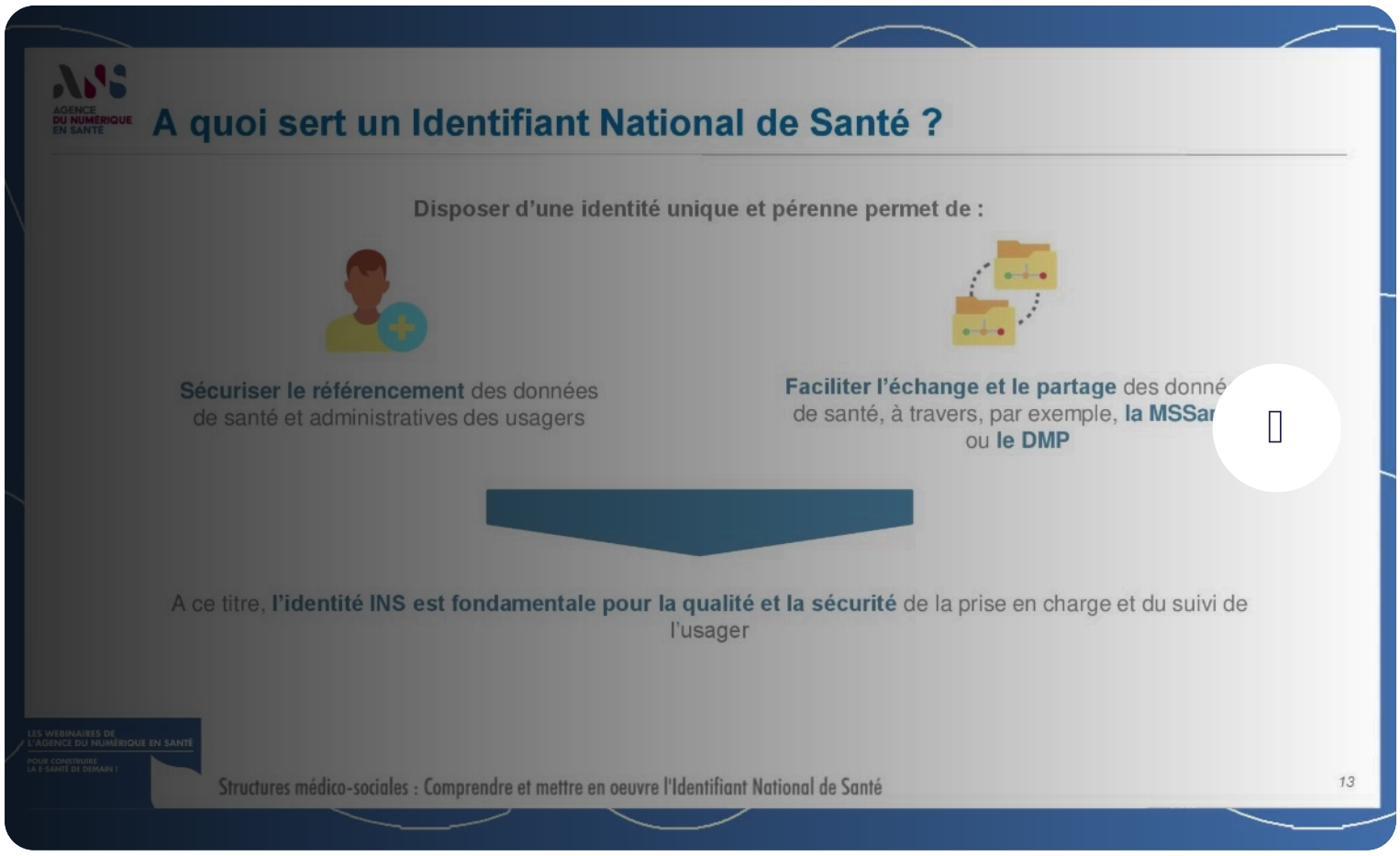

Les webinaires INS pour les structures médico-sociales

Comprendre et mettre en œuvre l'Identité Nationale de Santé dans les structures médico-sociales

Voir le replay

Documentation

- Le questionnaire d'autoévaluation, pour réaliser un état des lieux organisationnel, identitovigilance et système d'information de la structure, et disposer d'un plan d'action.
  - Le questionnaire existe en version "Etablissement de santé".
  - Le questionnaire existe également en version "EHPAD", en version "ESMS" pour personnes en situation de handicap et en version "PMI" pour la protection maternelle et infantile
- Le guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'INS, pour prendre connaissance des actions à mener.
- Les vidéos témoignages qui compilent les retours d'expérience des premières structures ayant déployé l'INS.
- Les fiches communication et fiches pratiques INS et identitovigilance réalisées par le réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV). En particulier, vous y trouverez une fiche pratique expliquant la démarche à suivre en cas d'écarts entre l'identité retournée par le téléservice INSi et l'identité inscrite sur la pièce d'identité.
- Les scénarios de test métier, que la structure peut utiliser pour s'assurer que ses logiciels soient conformes au guide d'implémentation.
- La page INS
- La liste des référents régionaux en identitovigilance, à contacter pour toute question sur l'INS et l'identitovigilance.
- La liste des logiciels autorisés CNDA.
- La liste des logiciels référencés Ségur